

Ignace NGIRABANZI
Colline : NYUNDO
S/chef: KABERA
Chéfferie BUGALURA
TERRITOIRE RUHENGERI

(COPIE)

Ruhengeri, le 25 Juillet 1959.

OBJET:

Exécution jugement rendu
le 4 janvier 1959 -
Affaire N° 2451/78
Contre s/chef KAREGEYA.

A Monsieur le Résident du Rwanda

à

K I G A L I . -

Monsieur le Résident,

J'ai très respectueusement l'honneur
de me mettre à votre favorable disposition pour
la mise en exécution de la décision prise en
ma faveur dans mon affaire contre le s/chef KAREGEYA
dont l'affaire en marge.

Dans l'attente d'une suite favorable,
je vous prie Monsieur le Résident, de bien vouloir
agréer, l'assurance de ma plus haute considération.

Votre très soumis,

Sé) : NGIRABANZI

